

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

L'enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie environ 24 heures après la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 14 janvier 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dix-huitième jour de janvier deux-mille-vingt-deux, à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 43 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11572-01-2022

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2022 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11573-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 a été courriellé à chacun des élus le 14 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 14 décembre 2021 au 18 janvier 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11574-01-2022

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 décembre 2021*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 décembre 2021 :

Paiements : 2 528 574,63 \$

Factures : 181 831,50 \$

TOTAL : 2 710 406,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11575-01-2022

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 décembre 2021*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 décembre 2021 de 1 149,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GUY BERNATCHEZ, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Dispositions déclaratoires et interprétatives
- Interprétation
- Application du code
- Valeurs
- Règles de conduite et interdictions
- Mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions
- Remplacement

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie

RÉSOLUTION NUMÉRO 11576-01-2022

Nomination des membres à la commission d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10198-03-2018 relative à la nomination des membres à différents comités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres de la commission d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'intérêt des élus pour siéger au sein de cette commission.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 10198-03-2018 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants à la commission d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie :
 - Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Maires de la MRC de La Haute-Gaspésie

et, au besoin, faire appel à des personnes-ressources

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11577-01-2022

Nomination des membres au comité de gestion des lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10198-03-2018 relative à la nomination des membres à différents comités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres du comité de gestion des lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'intérêt des élus pour siéger au sein de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 10198-03-2018 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants au comité de gestion des lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie :
 - Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Maires de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11578-01-2022

Nomination des membres au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10198-03-2018 relative à la nomination des membres à différents comités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE des élus témoignent de leur intérêt pour siéger au sein de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 10198-03-2018 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie :
 - Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
 - Maire de la ville de Cap-Chat
 - Maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

et, au besoin, faire appel à des personnes-ressources

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11579-01-2022

Nomination des membres au comité de la politique des relations de travail des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10198-03-2018 relative à la nomination des membres à différents comités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres du comité de la politique des relations de travail des employés ;

CONSIDÉRANT QUE des élus témoignent de leur intérêt pour siéger au sein de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 10198-03-2018 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants au comité de la politique des relations de travail des employés :
 - Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Maire de la ville de Cap-Chat
 - Mairesse de la municipalité de Marsoui
 - Directrice générale et greffière-trésorière

et, au besoin, faire appel à des personnes-ressources

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11580-01-2022

Nomination des membres et de la présidence au comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10198-03-2018 relative à la nomination des membres à différents comités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10218-03-2018 relative à l'augmentation du nombre d'élus pour siéger au comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie à sept ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres du comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 10198-03-2018 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations*, et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants au comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie :
 - Préfet
 - Maire de la ville de Cap-Chat
 - Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
 - Maire de la municipalité de La Martre
 - Maire de la municipalité de Marsoui
 - Maire de la municipalité de Rivière-à-Claude
 - Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

Sont, également, membres de ce comité :

 - Représentants de la Sûreté du Québec
3. nomme à la présidence de ce comité le préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11581-01-2022

Nomination des membres au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2008-242 titré *Règlement numéro 2008-242 modifiant le règlement 97-124 instaurant un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie*, les membres occupant les sièges impairs, soit les n^{os} 1, 3 et 5, au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie termineront bientôt leur mandat (réf./MRC : résolution n^o 11291-02-2021) ;

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres, occupant les sièges impairs, soit les n^{os} 1, 3 et 5, au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme les personnes suivantes aux sièges impairs au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie :
 - N^o 1 : M. Marcel Soucy, élu municipal
 - N^o 3 : M. Francis Lemieux, producteur agricole délégué par l'UPA
 - N^o 5 : M. Frédéric Gauthier, producteur agricole délégué par l'UPA

Les autres membres du comité, occupant les sièges pairs, conservent leur siège :

 - N^o 2 : M. Simon Deschênes, élu municipal
 - N^o 4 : M. Olivier Bergeron, producteur agricole délégué par l'UPA
 - N^o 6 : M^{me} Monique Harrisson, citoyenne non-élue et non-productrice agricole
2. nomme à la présidence de ce comité M. Marcel Soucy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11582-01-2022

Nomination des membres au comité de suivi de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du point 2 de la résolution numéro 11362-05-2021, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a nommé les membres du comité de suivi de l'élaboration du plan régional des milieux humides ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le point 2 de la résolution numéro 11362-05-2021 titrée *Création et nomination du comité de suivi de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques* par ce qui suit :

2. nomme les postes suivants pour siéger à ce comité, soit :

- Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
- Maire de la ville de Cap-Chat
- Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
- Aménagiste de la MRC de La Haute-Gaspésie
- Coordonnateur à l'environnement et au développement durable de la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11583-01-2022

Nomination des membres au comité aviseur pour la création du réseau Accès entreprises Québec de la MRC de La Haute-Gaspésie, convention d'aide financière 2021 à 2025

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11457-09-2021 relative à la formation du comité aviseur pour la création du réseau Accès entreprises Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mettre à jour la liste des membres de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 11457-09-2021 titrée *Comité aviseur – convention d'aide financière 2021 à 2025, création du réseau Accès entreprises Québec* par ce qui suit :

... forme le comité aviseur pour la création du réseau Accès entreprises Québec, lequel est composé des personnes suivantes :

Nom	Poste	Représentant
Guy Bernatchez	Préfet de la MRC	MRC de La Haute-Gaspésie
Maryse Létourneau	Directrice générale et greffière-trésorière de la MRC	MRC de La Haute-Gaspésie
Jean-Simon Vigneault	Directeur général adjoint de la MRC et CLD	MRC de La Haute-Gaspésie
Simon Deschênes	Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts	Ville la plus peuplée de la MRC de La Haute-Gaspésie
Yannick Ouellet	Consultant, Les services alimentaires Yannick Ouellet inc.	Entreprise privée sur le territoire
Alexis Poirier	Propriétaire de l'Auberge Festive Sea Shack	Entreprise privée sur le territoire
Richard Marin	Directeur général au SADC de La Haute-Gaspésie	Organisme économique du territoire

-----	Attaché politique provinciale	Observateur
-------	-------------------------------	-------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11584-01-2022

Représentant au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane a accepté d'inviter un représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'observateur à son comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 10089-11-2017 relative à la désignation d'un observateur et de son substitut au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 10089-11-2017 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane, représentant et substitut* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. désigne M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement et au développement durable de la MRC de La Haute-Gaspésie, comme observateur au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane ;
3. désigne M. David Castonguay, coordonnateur de la gestion des eaux de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11585-01-2022

Représentant au comité de suivi de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides avec la Ville de Matane

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9035-07-2015 titrée *Représentant aux comités de l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9035-07-2015 titrée *Représentant aux comités de l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides* par celle-ci.
2. désigne le préfet au comité de suivi de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides avec la Ville de Matane;
3. désigne la directrice générale et greffière-trésorière comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11586-01-2022

Représentant au conseil d'administration du CAUREQ

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 11393-06-2021 de la MRC de La Haute-Gaspésie, le mandat de M. Joël Côté, maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, a été renouvelé pour deux ans, soit 2021 à 2023, comme administrateur au conseil d'administration du CAUREQ ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour M. Côté de poursuivre ce mandat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, pour poursuivre le mandat de son prédécesseur comme administrateur au conseil d'administration du CAUREQ jusqu'en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11587-01-2022

Représentant au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et de la préfecture le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit désigner, à nouveau, un représentant au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, lequel s'intéresse à la protection du caribou.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 10200-03-2018 titrée *Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, représentante* et toute autre résolution portant sur le même sujet par celle-ci ;
2. désigne le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie représentant au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie ;
3. désigne le maire de Mont-Saint-Pierre comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11588-01-2022

Adoption du règlement numéro 2022-399 *Règlement pour établir la répartition des quoteparts 2022 de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du règlement numéro 2022-399 titré *Règlement pour établir la répartition des quoteparts 2022 de la MRC de La Haute-Gaspésie* a été transmise aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie plus de deux jours juridiques avant la séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le règlement numéro 2022-399 titré *Règlement pour établir la répartition des quoteparts 2022 de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-399

Règlement pour établir la répartition des quoteparts 2022 de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion fut donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le règlement, portant le numéro 2021-399, ordonnant et statuant ce qui suit :

Article 1. Quotepart Aménagement du territoire

La quotepart *Aménagement du territoire* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	24 672 \$
Sainte-Anne-des-Monts	66 492 \$
La Martre	2 213 \$
Marsoui	2 867 \$
Rivière-à-Claude	1 349 \$
Mont-Saint-Pierre	1 676 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	11 425 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	2 888 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 918 \$
TOTAL	115 500 \$

Article 2. Quotepart Administration, conseil et élections

La quotepart *Administration, conseil et élections* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	17 124 \$
Sainte-Anne-des-Monts	46 147 \$
La Martre	1 536 \$
Marsoui	1 990 \$
Rivière-à-Claude	936 \$
Mont-Saint-Pierre	1 163 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	7 929 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	2 004 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 331 \$
TOTAL	80 160 \$

Article 3. Quotepart Matières résiduelles

La quotepart *Matières résiduelles* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	406 219 \$
Sainte-Anne-des-Monts	1 094 760 \$
La Martre	36 440 \$
Marsoui	47 198 \$
Rivière-à-Claude	22 211 \$
Mont-Saint-Pierre	27 590 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	188 100 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	47 546 \$
Territoires non organisés de la MRC	31 581 \$

TOTAL	1 901 645 \$
-------	--------------

Article 4. Quotepart Écocentre secteur ouest

La quotepart *Écocentre secteur ouest* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	107 282 \$
Sainte-Anne-des-Monts	289 127 \$
La Martre	0 \$
Marsoui	0 \$
Rivière-à-Claude	0 \$
Mont-Saint-Pierre	0 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	0 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	0 \$
Territoires non organisés de la MRC	8 341 \$
TOTAL	404 750 \$

Article 5. Quotepart Écocentre secteur est

La quotepart *Écocentre secteur est* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	14 202 \$
Marsoui	18 396 \$
Rivière-à-Claude	8 657 \$
Mont-Saint-Pierre	10 753 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	73 311 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	18 531 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$
TOTAL	143 850 \$

Article 6. Quotepart Transport adapté (RÉGÎM)

La quotepart *Transport adapté (RÉGÎM)* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	19 995 \$
Sainte-Anne-des-Monts	53 885 \$
La Martre	1 794 \$
Marsoui	2 323 \$
Rivière-à-Claude	1 093 \$
Mont-Saint-Pierre	1 358 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	9 258 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	2 340 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 554 \$
TOTAL	93 600 \$

Article 7. Quotepart Transport collectif (RÉGÎM)

La quotepart *Transport collectif (RÉGÎM)* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	2 664 \$
Sainte-Anne-des-Monts	7 181 \$
La Martre	239 \$
Marsoui	309 \$
Rivière-à-Claude	146 \$
Mont-Saint-Pierre	181 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 234 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	312 \$
Territoires non organisés de la MRC	207 \$
TOTAL	12 473 \$

Article 8. Quotepart Développement économique (CLD)

La quotepart *Développement économique (CLD)* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	27 471 \$
Sainte-Anne-des-Monts	74 034 \$
La Martre	2 464 \$
Marsoui	3 192 \$
Rivière-à-Claude	1 502 \$
Mont-Saint-Pierre	1 866 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	12 720 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	3 215 \$
Territoires non organisés de la MRC	2 136 \$
TOTAL	128 600 \$

Article 9. Quotepart Bureau d'accueil touristique (CLD)

La quotepart *Bureau d'accueil touristique (CLD)* est calculée selon la population et est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quotepart
Cap-Chat	5 538 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	497 \$
Marsoui	643 \$
Rivière-à-Claude	303 \$
Mont-Saint-Pierre	376 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	2 564 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	648 \$
Territoires non organisés de la MRC	431 \$
TOTAL	11 000 \$

Article 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIX-HUITIÈME JOUR DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 11589-01-2022

Appui la MRC Avignon, soutien financier au 211

CONSIDÉRANT la résolution n° CMRC-2021-12-15-511 de la MRC Avignon concernant le financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national ;

CONSIDÉRANT QUE le 211 est un service téléphonique qui réfère et informe les citoyens sur les programmes et services sociocommunautaires de leur région ;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été mis en place pour soutenir le réseau communautaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC Avignon dans sa résolution.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC Avignon pour demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire, déposé en février 2021, préparé dans le cadre des préconsultations budgétaires 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11590-01-2022

Mise en place du comité de pilotage MADA

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Gaspésie de réaliser une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est en période de mise à jour de sa démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme le Chantier aînés - MADA, sous la responsabilité de l'élé responsable des questions aînées (RQA) pour la MRC, M. Magella Emond, en tant que comité de pilotage MADA pour la MRC, lequel comité aura pour mandat de piloter la mise à jour de la politique MADA et des plans d'action des municipalités, des TNO et de la MRC, et de mettre en place un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action MADA pour la MRC.

Membres du Chantier ainés - MADA		
Acteur MADA	Contact	Responsabilité MADA
Municipalités		
Cap-Chat	Mathieu-Olivier St-Louis	Personne responsable des ainés, conseiller
Sainte-Anne-des-Monts	Ariane Lévesque	Personne responsable des ainés, conseillère
La Martre	Marie-Laure Rioux	Personne responsable des ainés, conseillère
Marsoui	Renée Gasse	Personne responsable des ainés, mairesse
Rivière-à-Claude	Johanne Castonguay	Personne responsable des ainés, conseillère
Mont-Saint-Pierre	Maryse Ouellet	Personne responsable des ainés, conseillère
St-Maxime-du-Mont-Louis	Claude Bélanger	Personne responsable des ainés, maire
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Jean-Marc Desroches	Personne responsable des ainés, conseiller
TNO - MRC de La Haute-Gaspésie	Guy Bernatchez	Personne responsable des ainés, préfet
MRC de La Haute-Gaspésie	Magella Emond	Personne responsable des ainés, maire
Organismes du milieu		
CAB des Chic-Chocs	Geneviève Gagné ou Jenny Lévesque	Direction ou chargée du programme APPUI, envolée
SAGIM	Jérôme Pelletier	Acteur ainé
Entre-Tiens de La Haute-Gaspésie	Hélène Saint-Laurent	Actrice ainée
Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie	Marc-Antoine Dero	Acteur milieu
Maison L'Essentielle	Nathalie Dupont	Actrice milieu
Club des 50 ans et plus, représentant régional	Gérald Gagné	Acteur ainé : vie active, activités loisirs et culture, etc.
Association La Croisée	Steve Ouimet	Acteur milieu
Secteurs public ou parapublic		
CSSS-CLSD soutien à domicile – ressources intermédiaires, ressources de type familial et RSI-PA	Valérie Asselin	Actrice ainée
CSSS-organisation communautaire et comité maltraitance	Alexis Dumont Blanchet	Acteur milieu
CLD de La Haute-Gaspésie	Jean-Simon Vigneault	Acteur milieu
Organismes régionaux		
Table de concertation régionale des ainés	Magella Emond et coordonnatrice Manon Havel	
Santé publique - APS	Érika Gallant	Membre observateur comité de suivi MADA - MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11591-01-2022

Signature de l'Avenant 8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre de l'Économie et de l'Innovation ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT l'Avenant 8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

CONSIDÉRANT les modifications apportées par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Guy Bernatchez, à signer pour et au nom de la MRC, l'Avenant 8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11592-01-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, projet *Patinoire extérieure* du Carrefour socioculturel des Caps, aide financière accordée

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Carrefour socioculturel des Caps pour son projet *Patinoire extérieure*, déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation de la MRC de La Haute-Gaspésie du 10 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde à Carrefour socioculturel des Caps une aide financière de 48 140,00 \$ pour son projet *Patinoire extérieure*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11593-01-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, projet *Acquisition dépanneur Marsoui* de 9448-6834 Québec inc. (Anne-Marie Thibault et Louis-Claude Lachapelle), aide financière accordée

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du 9448-6834 Québec inc. (Anne-Marie Thibault et Louis-Claude Lachapelle) pour son projet *Acquisition dépanneur Marsoui*, déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation de la MRC de La Haute-Gaspésie du 10 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde à 9448-6834 Québec inc. (Anne-Marie Thibault et Louis-Claude Lachapelle) une aide financière de 30 000,00 \$ pour son projet *Acquisition dépanneur Marsoui*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11594-01-2022

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 10 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds régions et ruralité – volet 2	
Fonds Soutien aux entreprises	
10 000 \$	Domaine Tourelle sur Mer – Sainte-Anne-des-Monts <i>Achat de 5 yourtes (10 000 \$ budget 2021)</i>
20 000 \$	Centre de pneus gaspésiens - Cap-Chat <i>Rachat (20 000 \$ budget 2022)</i>
17 000 \$	Caroune Ski Shop enr. – Sainte-Anne-des-Monts <i>Achat d'équipements et site transactionnel (17 000 \$ budget 2022)</i>
30 000 \$	Gestion Michel Dugas Concept K <i>Sainte-Anne-des-Monts / Relève (30 000 \$ budget 2022)</i>

768 \$	Réf. /MRC : modification de la résolution n° 11099-06-2020 Clinique de réadaptation de la péninsule de Sainte-Anne-des-Monts Le cout de projet est moindre que prévu Abrogation résolution CI-1339-06-20 (768 \$)
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
18 750 \$	MRC de La Haute-Gaspésie SANA - MIFI programme d'appui aux collectivités (18 750 \$ budget 2022)
Fonds Activité et animation du milieu	
500 \$	Réf. /MRC : modification de la résolution n° 11323-03-2021 Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif, 12 ^e édition L'activité n'a pas eu lieu à Mont-Louis Abrogation résolution CI-1400-02-21 (500 \$)
3 000 \$ (2 000 \$ en produits locaux et 1 000 \$ transport Marsoui)	TDLG à ski Édition 2022 (3 000 \$ budget 2021)
Fonds Priorités tourisme /Agroalimentaire	
5 000 \$	La Ferme du phare –Cap-Chat Bourse relève PDZA (5 000 \$)
5 000 \$	Les Jardins Taureau & Bélier SENC – Mont-Louis Bourse relève PDZA (5 000 \$)
Fonds Surplus CLD	
3 000 \$	Réf. /MRC : modification de la résolution n° 11056-04-2020 Club entrepreneuriat jeunesse de La Haute-Gaspésie Projet de création d'une coopérative étudiante de solidarité à l'école Gabriel-Le Courtois Projet non réalisé Abrogation résolution CI-1314-03-20 (3 000 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11595-01-2022

Appui le CLD de La Haute-Gaspésie, projet d'élaboration d'un plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le fort potentiel récréotouristique des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration d'un plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le regroupement de plusieurs entrepreneurs, entreprises et organismes de développement socioéconomique autour de ce projet porteur d'avenir ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de La Haute-Gaspésie souhaite prendre part activement à cette grande démarche de codéveloppement de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le CLD de La Haute-Gaspésie dans ses démarches pour obtenir un financement dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme de Développement économique Canada pour le projet d'élaboration d'un plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11596-01-2022

Demande une prorogation de la programmation 2021-2022 du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE depuis aout 2021 le poste d'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec de la MRC de La Haute-Gaspésie est vacant ;

CONSIDÉRANT la période occupée en vue de la tenue des élections municipales et de la préfecture du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie a finalement conclu une entente de fourniture de services pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec avec la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT le long délai qui s'est écoulé entre ces évènements ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne souhaite pas pénaliser les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est une région dévitalisée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Jonatan Julien, de faire les démarches nécessaires pour permettre une prorogation de la programmation 2021-2022 du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec afin de finaliser les dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11597-01-2022

RénoRégion, demande à la Société d'habitation du Québec un budget pour la programmation 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2017, la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie ont signé une entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec verse, annuellement, à la MRC de La Haute-Gaspésie une aide financière pour la nouvelle programmation du programme RénoRégion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à la Société d'habitation du Québec une aide financière pour la programmation 2022-2023 du programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 07.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000